

## Handicap – appui à la scolarité

**Contact > Nathalie Yvon - nyvon@hauts-de-seine.fr**

### Présentation

Le Conseil départemental appuie la scolarisation des élèves handicapés par :

- L'aménagement pour chaque Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), d'une salle de classe adaptée et d'une salle de soins dans les collèges publics
- L'allocation d'une subvention annuelle de fonctionnement à chaque ULIS dans les collèges publics,
- L'ouverture de tous les dispositifs éducatifs aux élèves handicapés, avec des mesures pour faciliter leur intégration.

### Objectif

L'objectif du Département est de faciliter l'intégration en milieu scolaire ordinaire des élèves porteurs de handicap par leur participation aux actions du Département.

### Actions spécifiques

Le service des actions éducatives et de la citoyenneté met en œuvre des mesures spécifiques pour assurer l'accueil et l'accompagnement des collégiens handicapés dans les dispositifs éducatifs départementaux :

- Une adaptation possible des sujets pour les « [Classes créatives](#) »,
- Une subvention plus importante pour les [voyages d'étude](#) et pour [SIEL](#),
- Le financement d'un accompagnateur (17 € bruts de l'heure), en plus de l'animateur de [l'atelier pédagogique](#) ou de l'atelier [PREMIS](#),
- Un accueil spécifique en partenariat avec la Direction de la Culture pour la participation à des événements musicaux du Département (la Défense Jazz festival, Chorus, la Seine musicale...)

### Détails de l'opération

Pour le détail de ces opérations se reporter aux dispositifs correspondants.